



Prix Médias et Ruralités
VOIR ET DIRE LES RURALITÉS

PRIX des journalistes de la radio

- **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

- Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne.
<https://www.prix-medias-et-ruralites.fr/candidatures/>
- Les candidats doivent être titulaires de la carte professionnelle ou en cours de validation et être salariés ou pigistes d'une radio francophone.
- **Les candidatures doivent être composées : d'un reportage publié entre le 1er Janvier 2025 et le 31 décembre 2025, de la carte professionnelle (recto/verso) et devront être enregistrées avant le 31 janvier 2026.**

- **LE REPORTAGE**

- Le reportage anonyme en fichier mp3 (uniquement) n'excèdera pas 4 minutes.

ATTENTION :

- **Les reportages envoyés avec un lien vers une page web seront refusé**
- Les candidats peuvent présenter deux sujets maximum dans deux catégories différentes.

- **DOTATION**

La dotation maximum d'une valeur de 4500€ sera attribuée sous la forme d'un "Grand Prix" et éventuellement d'un "Prix spécial" et/ou d'un prix "Coup de coeur"

INFORMATION/CONTACT :

Jean-Yves VIF tel 06 08 46 98 14 jeanyves.vif@gmail.com